



TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2022-022

PUBLIÉ LE 16 MARS 2022

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

82-2022-03-16-00003 - ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 16 mars 2022 **??** portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales **??**- arrêté modificatif n°5 - **??** Arrondissement de MONTAUBAN (6 pages)

Page 3

82-2022-03-16-00002 - Arrêté préfectoral du 16 mars 2022 **??** portant mise en place d'une commission de recensement des votes pour l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022 (2 pages)

Page 10

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2022-03-16-00003

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL du 16 mars 2022
portant nomination des membres des
commissions de contrôle chargées de la
régularité des listes électorales
- arrêté modificatif n°5 -
Arrondissement de MONTAUBAN



PRÉFET DE TARN-ET-GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° **du 16 mars 2022**
portant nomination des membres des commissions
de contrôle chargées de la régularité des listes électorales
- arrêté modificatif n°5 -

Arrondissement de MONTAUBAN

La préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2020-12-21-038 du 21 décembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 82-2021-02-04-003 du 04 février 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2021-05-04-00002 du 04 mai 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2021-05-26-00002 du 26 mai 2021 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°82-2022-02-01-00001 du 01 février 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales ;

CONSIDÉRANT les modifications apportées par les communes de Fabas, Montauban, Auty et Lapenche ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTE :

Article 1er : L'annexe 1 (communes de moins de 1000 habitants et communes de 1000 habitants et plus composées selon l'article L.19 VII) et l'annexe 2 (communes de 1000 habitants et plus) de l'arrêté n°82-2022-02-01-00001 du 01 février 2022 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales, sont remplacées par les annexes 1 et 2 du présent arrêté.

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 10779 - 82013 MONTAUBAN
CEDEX
Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

Article 2 : La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Montauban, le 16 MARS 2022

La préfète,
pour la préfète et par délégation,
la secrétaire générale,



Catherine FOURCHEROT

ANNEXE 1

**COMMUNES DE MOINS DE 1000 HABITANTS
ET COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS COMPOSEES SELON L'ARTICLE L. 19 VII**

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TJ
ALBIAS	SICARD Martine	LEGER Martine	VIVES Maxime
AUTY	RATIER Christine Suppléant : JOLY Pascal	RATIE Michel	ANGE Alain
BEAUPUY	THEDIE-MAILLOL Jacques	LACARCEL Emmanuel	CORBON Delphine
BOUILLAC	LABIT Michel	AUSSENAC Elodie	FUSERO Guy
BOURRET	TRANTOUL Suzanne	HOURCADE Gilbert	EMBOULAS Thérèse
BRUNIQUÉL	BUADES Danièle	LACCASAGNE Marc	MONTET Michel
CAMPSAS	SCHUMANN Carole	CAZES Christophe	BONNIN Michel
CANALS	CAZABAT Michelle	OURMIERES Marc	PRADEL Geneviève
CASTANET	LOMBARD Daniel	MAZARS Monique	COSTE Maryse
CAYRAC	DEJEAN Martine	GIRARD Patrice	PEREZ Antoine
CAYRIECH	ROUSSELIN Michel	TERRENES Josette	COURNEDE Hervé
CAZALS	NICAISE Bénédicte	BARRAL Luc	TREGAN Amélie
COMBEROUGER	LASALLE Caroline	VIGUIE Laurence	CAPMARTIN Gilles
CORBARIEU	SANCHO Monique	TORNER Hélène	LESPIAU Jacqueline
DIEUPENTALE	SURRAULT Jean-Christophe	ALAZARD Guy	ERNST Jean
ESCATALENS	FISSORE Amandine	URIEN Caroline	BREMONT Corine
ESPINAS	LACOSTE Christine	DENAYROLLES Christine	POUSSOU Véronique
FABAS	FERRAN Benjamin	LALOZE Alexia	CHRIST Pauline
FENEYROLS	ADELL Jean-Luc	COMBES Pascal	NICOLAO Roland
GENEBRIERES	CLAUSSE Jean-François	RIGAUD Mireille	LADES Jean-Marc
GINALS	FRESPECH Lionel	CABADY Yvette	BEIGBEDER Alexandre
HONOR DE COS (L')	LAMOLINAIRIE Josiane	PECHMEJA Gisèle	BEDENES Max
LABARTHE	LAMARRE Brice	RESSIGEAC Marc	BEL Daniel
LABASTIDE DE PENNE	MALRIC Pascal	BORDERIE Vincent	BOUNIOU Romain
LACAPELLE LIVRON	AZAM Lionel	MINART Claude	DELPORTE Guillaume
LAGUEPIE	MARRE Philippe	GARRIGUES Jean-Claude	FABRE Christian
LAPENCHE	CASTEBRUNET Flavie	MISIK Martine	BISMES Aline
LAVAURETTE	PEYRE Olivier	RODRIGUEZ Gérard	ZAMBOUI Françoise
LOZE	MEULET Sabine	SAINT-MARTIN Josette	FAUCON Bernard
MAS GRENIER	VAN RELL Laurence	TOULOUSE Jean-Claude	ALLASIA Edmond
MIRABEL	PRADEL Nicole	ARANDJELOVIC Adeline	LE BRIS Pascal
MONBEQUI	MICHELIN Georges	HEURTEBIZE Eric	DUPPI Jacques
MONCLAR DE QUERCY	GAILLARD Jean-Luc Suppléante : RAUJOL Véronique	AIRASCA Annie	DELGA Cécile
MONTALZAT	LETURGIE Christelle	PASSEDAT Bernard	SICARD Christophe
MONTASTRUC	BEDEL Thomas	LABARTHE Christian	CASSAN Véronique
MONTBARTIER	CUZACQ Bénédicte	ALONSO Michel	CROQUET Joseph
MONTBETON	ROMANZIN Jean	BEDOS Noël	CARMONA Jeanine
MONTEILS	COURNUT Patrick	MENEL Jean-Marc	COLOS Danièle
MONTFERMIER	DARO Jérôme	AVANZINI Sylvie	ALBENQUE Carmen
MONTRICOUX	JANNIN Michel	DURAND Régine	DANIS Michel
MOUILLAC	KULCZYCKI Gary	EBUTERNE-HOEL Laetitia	DEJEAN Thierry
NOHIC	BRET Sylvie	SEGATO Fortuné	DOAT Stéphanie
PARISOT	LOMBARD Catherine	VAISSIERE Marie-Claude	CHEVALERIAS Nadia
PIQUECOS	BARAILLE Angélique Suppléant : DESPLATS Michel	PARMENTIER Marie Suppléant : MAUBERT Philippe	AVENSAC Yannick
POMPIGNAN	VALLIENNE Christophe	RIBES Michel	SUTRA Hubert
PUYCORNET	PELLO MIQUEL Marie-José	NEDEROVIQUE Ghislaine	BOURRIER Claude
PUYGAILLARD DE QUERCY	CATHALO Henri	ALAUX Françoise	GILES Paulette

Commune	Conseiller municipal	Délégué de l'administration	Délégué du TGI
PUYLAROQUE	LAVAL Evelyne	GUTIERREZ Martine	COSTES Robert
REALVILLE	BAYOL Bernard	CASSAN Maurice	GINESTE Jean-Paul
REYNIES	HERMANT Claudia	FACON Martine	VIGOUROUX Josiane
SAINT CIRQ	DAURE Patrick	LAFFONT Patricia	MANGIN Karole
SAINT GEORGES	MALGOIRE Marie-Chantal	DELHOURS René	TESSEYRE Colette
SAINT NAUPHARY	SERNY Philippe	SALAT André	CARRARO Annie
SAINT-PORQUIER	AVERSENG Patrick	RUMEAU Jean-Luc	BOUCHAL Isabelle
SAINT PROJET	CORRADO Marie-Claude	MEI Gérard	BURG Valérie
SAINT SARDOS	LABROUE Patrick	PESCHLER Marilène	BILHERAN Yvan
SAINT VINCENT D'AUTEJAC	GRILLAT Claude	MALY Monique	DELORD Fabien
LA SALVETAT BELMONTET	PLANCQ Nathalie	BOYER Gilles	DELGA Serge
SAVENES	BEFRE Michèle	DUPEYRE Denis	PRADELLES Olivier
SEPTFONDS	ORGANERO Pierre	ARGUEL Monique	MOUSSEULT Nicole
VAISSAC	CANE Bernard	BARBON Michel	AIME Serge
VAREN	FABRE Elisabeth	PENARD Marcel	JALFRE Pierre
VARENNES	CERLES Catherine	CAMBOULIVES Michel	MOREL Didier
VAZERAC	LARTIGUE Pierre	MALMON Jean-Marc	ALRIC Françoise
VERFEIL SUR SEYE	FERNANDEZ Sophie	VIDAL Monique	HOFFMANN Elsa
VERLHAC TESCOU	COSTES Jérémie	ARLANDES Serge	KYDJIAN Pascale
VILLEBRUMIER	EZZAMZAMI Chadia	CARAYON Sylvie	SELLIER Robert
VILLEMADE	LASGUES Jocelyne	BERGUES François	FALLIERES Eric

VU POUR ETRE ANNEXE A L'AP N°

DU 16 MARS 2022

LA PREFETE
 POUR LA PREFETE ET PAR DELEGATION,
 LA SECRETAIRE GENERALE



Catherine FOURCHEROT

COMMUNES DE 1000 HABITANTS ET PLUS

commune	Conseillers municipaux Appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
AUCAMVILLE	BONNET Michèle	BELLOC Danier	
	GAMEL Philippe	DARGASSIES Monique	
	BELOT Phillipe		
BESSENS	HUGANET Amédée	TOURNAY Emmanuelle	
	GRANIOU Audrey	FAITOUT Jamel	
	OGER Nadège		
BIOULE	ASTORG Jeanine	DEBEDA Jean-Michel	
	PRUNES Etienne	PERDRIX Anne	
	GINESTE Véronique		
BRESSOLS	ESNAULT Colette	QUERCY Fabienne	DONADIO Daniel
	FOURCADE Thierry		
	SUAZO GRAU Jordi		
CAUSSADE	VIDAILLAC Jacques	COMBALBERT Michel	
	BONHOMME François	BATTAIA Gaël	
	DELORT Laurent		
CAYLUS	POUSSOU Gisèle	BENAVENT Jean-Pierre	
	BLONDET Sylvain	DUPONT Alain	
	ANEMA Catherine		
GRISOLLES	CAZES Guy	PEZE Chantal	SAPIN Geoffrey
	COUREAU Josiane		
	PENCHENAT Thierry		
FINHAN	GOURGUES Jean-Louis	COURRECH Isabelle	
	PAQUIER Francine	DUBEROS Alain	
	ESCALA Gilles		
LABASTIDE SAINT PIERRE	OLIVIER Florent	NADAL Marie	
	BRACHET Jean-Marc	DUCOS Olivier	
	VERGNES Jean-Claude		
LACOURT ST PIERRE	RUIZ Frédéric	BALOCCO Antoinette	
	ALFONSO David	BONHORE Alain	
	PITREL Hélène		
LAFRANCAISE	ROCHE Gérard	LASVENES Monique	
	BELLICCHI Alain	VIALA Christophe	
	PUJOL Marie-Laurence		
LAMOthe CAPDEVILLE	LE MOTHEUX Françoise	MC BRIDE VERGARA Leslie	
	MORIN Maryse	PETITJEAN Sébastien	
	SOULAYRES Isabelle		
LAVILLEDIEU DU TEMPLE	DRIGO Georges	ALOS Kris	
	DUPOUYO BENAC Annie	PAILLAS Alain	
	GALLO Daniel		
	Suppléants :	Suppléants :	
	BASSET Monique FONTES Roger PECH Sandrine	BRAS Manuel PAUFFERT Martine	
LEOJAC BELLEGARDE	MAZILLE Pierre	FABRE Sandra	
	HUBERT Nicole	PLANCQ Fabienne	
	LEMAIRE Christine		
MOLIERES	CHEREAU Gisèle	NOYER Roland	
	PELISSIER Nicolas	FERRER Marie-Hélène	
	BONNET Pierre		

commune	Conseillers municipaux Appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseiller municipal appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
MONTAUBAN	GUILLOT Annie	MEIGNAN Jeannine	
	INFANTI Robert	CAPPELLETTI Michel	
	LOUCHART Angèle		
	Suppléants : PECOU Bernard DETAILLEUR Marie-Agnès BOUTON Bernard	Suppléants : FOURNET Olivier PORTOLES Rodolphe	
MONTECH	LOY Bernard	DE CASTELNAU Véronique	
	BELY Robert	LAGRANGE Eric	
	JEANDOT Philippe		
MONTPEZAT DE QUERCY	FAU Stéphane	DELMAS Anne-Claire	BARON Didier
	BERROCAL Laure		
	BLACON Alain		
NEGREPELISSE	VERGNES Marie-Thérèse	BOURDARIOS Jean-Bernard	
	FERRET Jean-Luc	CUSIN Annie	
	DA COSTA Nathalie		
ORGUEIL	GASPAR Dominique	RIVERA Antonella	
	PROUTEAU Virginie	SELLIER Marine	
	PORTE Pierrick		
SAINT ANTONIN NOBLE VAL	BUISSERD Johannes	PAVAGEAU Jeannick	
	RAMES Bernadette	PAGES Philippe	
	SLABIK Fabienne		
SAINT-ETIENNE DE TULMONT	CABOT Marie-Christine	LAVITRY Laurent	CHEVILLEY Louis
	ADGIE Eric		
	CORNETTE Marie-Catherine		
VERDUN SUR GARONNE	VAUTHERIN Catherine	RASPIDE Jean-Marc	
	DE FRAGUIER Joseph	LARROQUE ESCABASSE	
	LAMOUREUX Rémi	Béatrice	

VU POUR ETRE ANNEXE A L'AP N°

DU 16 MARS 2022

LA PREFETE
POUR LA PREFETE ET PAR DELEGATION,
LA SECRETAIRE GENERALE



Catherine FOURCHEROT

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2022-03-16-00002

Arrêté préfectoral du 16 mars 2022
portant mise en place d'une commission de
recensement des votes pour l'élection
présidentielle des 10 et 24 avril 2022



**PRÉFET
DE TARN-ET-GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation générale

**Arrêté préfectoral n°
du 16 mars 2022
portant mise en place d'une commission de recensement des votes pour l'élection
présidentielle des 10 et 24 avril 2022**

La préfète de Tarn-et-Garonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les articles 25 à 29 du décret 2001-213 du 8 mars 2001 portant application de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel direct ;

Vu le décret n° 2019-769 du 24 juillet 2019 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2022-66 du 26 janvier 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection du Président de la République ;

Vu le décret du président de la République du 25 novembre 2020 portant nomination de Madame Chantal MAUCHET en qualité de préfète de Tarn-et-Garonne ;

Vu le décret du président de la République du 5 janvier 2021 portant nomination de Madame Catherine FOURCHEROT en qualité de secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

Vu la circulaire du ministre de l'intérieur du 14 février 2022 relative à l'organisation de l'élection du Président de la République ;

Vu l'ordonnance du 8 mars 2022 de Monsieur le premier président de la cour d'appel de Toulouse, désignant les magistrats présidents de la commission de recensement des votes ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne ;

ARRÊTE

Article 1er : À l'occasion de l'élection présidentielle des 10 et 24 avril 2022, il est institué, pour le département de Tarn-et-Garonne, une commission de recensement des votes dont la composition est la suivante :

- **Président (e) :**

Titulaire : Madame Sylvaine REIS, présidente du tribunal judiciaire de Montauban

Préfecture de Tarn-et-Garonne - 2 Allée de l'Empereur - BP 10779 – 82013 MONTAUBAN
CEDEX - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil disponibles
sur le site : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr>

Tél. 05 63 22 82 00
Fax 05 63 93 33 79
Mél : prefecture@tarn-et-garonne.gouv.fr

• **Membres :**

Scrutin du 10 avril 2022

Madame Anne OGE, juge d'instruction au tribunal judiciaire de Montauban

Madame Camille COLLOMB, juge des enfants au tribunal judiciaire de Montauban

Scrutin du 24 avril 2022

Madame Sylvie JEANSOUS, vice-présidente chargée des fonctions de l'instruction au tribunal judiciaire de Montauban

Madame Véronique CRISTIANI, vice-présidente chargée des fonctions de juge des enfants au tribunal judiciaire de Montauban

Article 2 : La commission tranche les questions que peuvent poser, en dehors de toute réclamation, la validité et le décompte des bulletins et procède aux rectifications nécessaires, sans préjudice du pouvoir d'appréciation du Conseil Constitutionnel.

Article 3 : La commission de recensement des votes se réunira à la préfecture de Tarn-et-Garonne, 2 allée de l'Empereur, 82 000 MONTAUBAN , salle Jean Moulin :

le lundi 11 avril 2022 à 9 h 00

le lundi 25 avril 2022 à 9 h 00

Les procès-verbaux de recensement des votes des communes sont acheminés dans la nuit même du scrutin par les soins de la gendarmerie. Ils sont mis dès leur arrivée à disposition de la commission de recensement des votes.

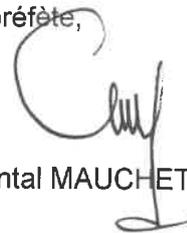
Article 4 : Les travaux de la commission ne sont pas publics, mais un représentant de chacun des candidats, régulièrement mandaté, peut y assister et demander éventuellement l'inscription au procès-verbal de ses réclamations.

Le recensement des votes doit être achevé au plus tard le lundi qui suit le scrutin, à minuit. Les résultats sont consignés dans des procès-verbaux établis en double exemplaire et signés de tous les membres de la commission. Le premier exemplaire est transmis sans délai au Conseil constitutionnel ; y sont joints avec leurs annexes les procès-verbaux des opérations de vote dans les communes ou circonscriptions administratives qui portent mention de réclamations présentées par les électeurs. Le deuxième exemplaire est déposé aux archives départementales.

Article 5 : La présidente de la commission doit se tenir en liaison avec le délégué que le Conseil Constitutionnel a pu désigner pour suivre sur place le déroulement des opérations électorales. Il fournit toutes informations et communique tous documents que ce délégué juge utiles pour l'accomplissement de sa mission.

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture de Tarn-et-Garonne et la présidente de la commission de recensement des votes sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète,



Chantal MAUCHET